

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie de Bretagne
et gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Ouest

**Décision n° 1810 du 13 janvier 2016 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Ouest**

NOR : INTJ1600248S

Le commandant de la région de gendarmerie de Bretagne et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Ouest,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 60796 du 3 décembre 2015 (NOR : INTJ1525326S),

Décide:

Article 1^{er}

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} février 2016:

Bridoux, Xavier	Nigend : 160 611	Numéro de livret de solde : 8 017 613
Bredow, David	Nigend : 145 389	Numéro de livret de solde : 8 004 911

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} février 2016:

Rousselle, Vianney	Nigend : 170 509	Numéro de livret de solde : 8 025 687
---------------------------	------------------	---------------------------------------

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} février 2016:

Bongrand, Benoit	Nigend : 241 027	Numéro de livret de solde : 8 088 058
Rousseau, Baptiste	Nigend : 310 322	Numéro de livret de solde : 8 092 116
Lecardonnell, Adrien	Nigend : 218 066	Numéro de livret de solde : 8 071 038
Mezie, Gérald	Nigend : 237 778	Numéro de livret de solde : 8 086 968

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 13 janvier 2016.

*Le général de corps d'armée,
commandant la région de gendarmerie de Bretagne
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Ouest,*
H. RENAUD